

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 100563 du 16 décembre 2016 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général des organismes centraux – branche « secrétariat »**

NOR : INTJ1630533S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du
Gouvernement;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de
gendarmerie;
Vu la décision n° 92959 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630400S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} janvier 2017:

Blondy, Philippe NIGEND : 145 030 NLS : 8 003 705

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} janvier 2017:

Perrin, Jean-Yves NIGEND : 128 826 NLS : 5 282 476

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} janvier 2017:

Leneutre, Pascal NIGEND : 117 670 NLS : 5 241 842

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 décembre 2016.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,
É.-P. MOLOWA*